

MUSICOLOGICAL STUDIES AND DOCUMENTS

18

ROI-TROUVÈRE DU XIIIÈME SIÈCLE

CHARLES D'ANJOU

by

JEAN MAILLARD



AMERICAN INSTITUTE OF MUSICOLOGY

1967

MUSICOLOGICAL STUDIES AND DOCUMENTS

ARMEN CARAPETYAN, Ph. D.,
General Editor

18

ROI-TROUVÈRE DU XIIIÈME SIÈCLE
CHARLES D'ANJOU

TABLE DES MATIERES

Préface, par Pierre Bec	7
Charles d'Anjou, Roi-trouvère du XIIIème siècle	11
Eléments historiques	12
L'homme	24
Ses amis poètes	27
Les manuscrits	32
Edition et essai de transcription des oeuvres	37
Appendice	63
Chanson attribuée à Saint-Louis	63
Chanson attribuée à Blanche de Castille	66
Bibliographie complémentaire	69
Index des noms propres	71

HORS-TEXTE

Statue de Charles d'Anjou par Arnolfo di Cambio	I
Investiture de Charles d'Anjou par Clément IV (fresque de Pernes les Fontaines)	II
Chansonnier du Roi (B.N. fr. 844), f° 4	III

PREFACE

L'approche de la poésie lyrique médiévale s'impose toujours comme une tâche particulièrement ingrate: en particulier, si l'on veut saisir de l'intérieur et sans apriorisme l'intégrité du message lyrico-poétique avec toutes les résonances qu'implique une inlassable recherche sur le double plan des *mots* et des *sons*.

Le lecteur moderne — *a fortiori* le critique moderne — doit donc assumer d'abord une complète révision de ses critères de valeur, accepter surtout cet indispensable transfert esthétique sans lequel aucune adéquation n'est possible: le jugement restant toujours dans le cadre d'un jaugage superficiel et sans chaleur. C'est à ce moment-là seulement que l'analyste pourra passer au crible de l'intellect des productions poétiques qu'il aura d'abord aimées d'un mouvement spontané. Mais cette "disponibilité" poétique, comment l'atteindre, si l'on n'a pas connaissance (et aussi saisie directe) du contenu lyrique dans son actualisation à la fois verbale et mélodique?

C'est dire les difficultés qui attendent le musicologue, plus encore que le philologue ou l'historien de la littérature, dans son effort de reconstruction et d'analyse. On pardonne en effet au philologue (non sans paresse d'esprit d'ailleurs) son total désintéret pour la mélodie médiévale; mais je pense qu'on serait féroce pour un musicologue qui ferait abstraction des paroles. D'ailleurs, comment le ferait-il? Alors que tout pour lui a valeur signifiante et impérative: texture rythmique de chaque vers, disposition des rimes, alternance des syllabes fortes et faibles, structuration strophique de l'ensemble &c . . . C'est dire encore une fois les obstacles divers qui se dressent sur la route du chercheur et les qualités qu'on est en droit d'exiger de lui. Et lorsque le poète-musicien, en l'occurrence, est de plus un prince, voire un roi, qui a joué dans son temps un rôle politique de première grandeur, on comprendra que la tâche de présentation de l'homme et de l'oeuvre n'est pas des plus aisées.

On saura donc gré à M. Jean Maillard de joindre aux qualités dont nous parlions, celles de l'historien: et l'on reconnaîtra sans peine tout l'intérêt de la remarquable synthèse qu'il nous présente aujourd'hui sur ce roi-trouvère du XIIIème siècle qui, s'il n'a pas été lui-même un grand

Hollande, Roi des Romains, qui prétend conquérir sa nouvelle possession. Le Sire de Coucy obtient de Charles qu'il n'engage point tout de suite les hostilités.

C'est à cette époque que Saint Louis rentre à Paris (Septembre 1254) et apaise les querelles. Il enjoint à son frère de restituer le Hainaut aux héritiers légitimes, non sans avoir reçu leur hommage et une indemnité de 150.000 livres, par acte du Traité de Péronne, ratifié le 24 septembre 1256.

La profonde affection que témoigne sans cesse le Roi au Comte d'Anjou — en dépit de certaine préférence à laquelle nous venons de faire allusion — entre peut-être pour une large part dans la décision du monarque de ne pas abandonner la couronne pour la bure monacale. Non seulement Charles d'Anjou fait en effet pression dans ce sens auprès de son frère, mais s'efforce d'écarter de lui les prédicateurs intempestifs. De son côté, le Roi met fin à une querelle née de litiges entre Charles et la Comtesse douairière de Provence, veuve de Raimon IV Berenger.

Mais une seconde révolte des Marseillais retient bientôt toute l'attention du jeune Comte de Provence qui lève une armée et soumet à nouveau en peu de temps la ville. L'évêque de Marseille, seigneur de la ville haute, cède ses droits à Charles d'Anjou (3 juin 1257) qui réalise ainsi l'unité urbaine d'une cité jusqu'alors partagée en deux secteurs à législation différente.

Trois années de calme, durant lesquelles plusieurs villes du Piémont se soumettent à l'autorité de Charles d'Anjou, sont mises à profit par les Marseillais pour fomenter une troisième et terrible rébellion. Longtemps, la ville est assiégée par terre et par mer. Saint Louis se rend lui-même sur le théâtre des opérations et visite l'armée commandée par Barrail des Baux. Charles d'Anjou pardonne au peuple, mais châtie impitoyablement les chefs de la révolte. La prise de Marseille et ses féroces représailles répandirent le nom et la terreur de Charles dans toute l'Europe méridionale.

d. Charles, Roi de Sicile

Au milieu du siècle, la crise qui oppose la dynastie des Hohenstaufen aux Pontifes romains atteint son intensité maximum. L'objet essentiel de cette querelle est le Royaume des Deux-Siciles que les papes ne veulent plus laisser sous la domination directe des Césars germaniques. Plusieurs fois excommunié, Frédéric II était mort en 1250. Un "Roi des prêtres" ou "Roi des Romains" avait été suscité contre lui: Henri Raspon, landgrave de Thuringe. Conrad IV, fils de Frédéric II, eut à combattre un nouvel élu des partisans du pape, Guillaume de Hollande; mais il mourut en 1254 alors qu'il cherchait à rétablir son autorité sur l'Italie méridionale. Le dernier rejeton des Hohenstaufen — cette "race de vipères" — était

Chançon — au Rubis de jovent,
 Qui d'Amours a prouece en fié,
 50 Ardemment et çuer envoisié —
 Dit qu'Amours serve finement;
 Si n'avra souz le firmament
 Ne roi ne comte se prisié;
 Car il a si bien commencié,
 55 S'avarice ne li deffent,
 Qu'il ert loe de tote gent,
 Et s'avra joie a son talent ²³

Le même chevalier-poète en appelle à son arbitrage et loue sa compétence:

1 He! Cuens d'Anjou, on dist par felonnie
 Ke je ne sai chanter fors por autrui . . .
 46 . . . He! Cuens d'Anjou, par vostre chanterie
 Porriez avoir joie et pris et honor! ²⁴

Emil Winckler date ces textes dont il est l'éditeur, du retour de Raoul de Soissons de la première croisade de Saint Louis, c'est à dire d'environ 1250 ²⁵.

Rutebeuf fait également allusion à deux reprises à notre Roi-trouvère. Une fois dans la Nouvelle Complainte d'Outremer datée de 1274, afin de l'exhorter à la Croisade ²⁶ et dans le Dit de Pouille de 1265:

De Puille est la matyre que je vuel commancier
 Et dou Roi de Sezile que Dieux puisse avancier ²⁷

Mais c'est à Arras où il eut de fréquentes occasions de se rendre lors de son retour de Terre Sainte, après la mort du Comte Robert I d'Artois, qu'il provoque les sympathies les plus vives. Il figure comme juge dans divers jeux-partis:

— RS 840, opposant le Comte de Bretagne à Bernart de La Ferté et dont le second juge est le Comte de Gueldre;

— RS 491, Duc de Brabant contre Gillebert de Berneville, second juge, Raoul de Soissons;

²³ Ibid., 44 (Chanson RS 929).

²⁴ Ibid., 46 (Chanson RS 1154).

²⁵ Ibid., 15.

²⁶ RUTEBEUF, *La Nouvelle Complainte d'Outremer*, édit. Edmond FARAL et Julia BASTIN, 2 vol., Paris (1959-60) I, 497.

²⁷ RUTEBEUF, *Le Dit de Pouille*, id.

²⁸ Angelica HOFFMANN, in *Robert de le Piere, Robert Le Clerc, Robert de Castel (Zur Arraser Literaturgeschichte des 13. Jahrhunderts)*, Diss. Halle/Saale (1917), 43. — Cette médiéviste opèrerait même pour le Roi d'Angleterre lui-même, venu jouter à Arras en 1260-61.

II^o Donc die a la gen Que man-don cro-sar 45. Ar Qu'ieu non ay ta-
 len Ni cor de pas-sar Mar Neys si'l mo-nu-men 50. Sa-bi-a co-
 brar Car S'el-la mo-de-fen De prez non a-par Car
 II^o 55 Gar(a) con-sin l'au-ray Vay Pon-na col de-sir Vir Am
 leys non fa-ray 60. May Am per Dyeumo-rir 65. [.] II^o 70. C'am si'm ten
 a'm fort ca-de-na C'am pueys qu'ieu la vic Tric D'a-mor ben
 a'm 75. Dous-sa pe-na C'anc mal non sen-tic Dic Say si-me-na
 Non m'es-tre-na 80. Con ley-al a-mic Gic Mas qui spe-ra
 Tro-bar-me-na D'aur per is-tar ric 85. Pic Blanc e
 le-na Das m'es-tre-na Quels vos-tres pres ric Cric.

Ia. Sill qu'es caps e guitz
 On vera merces
 Es,
 Don qu'ieu sia ausitz
 5 D'un joi que promes
 M'es:
 C'uns gens cors grasitz
 M'a am plasen bres
 Pres;
 10 Donc s'ieu sui traitz,
 Pechatz e non fes
 Es.

Ib. C'autres plasers cars
 Ars
 15 No'm pot far socors,
 Sors
 M'agra uns dous baysars
 Pars
 Fora dels mellors:
 20 [Pors]
 Fera (los) chantars
 Clars,